COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR-SUR-AUBE

PROCES VERBAL du 10 avril 2025

(Article 2112-12 du Code Général des Collectivités Locales)

Le Conseil Communautaire de la Région de Bar-sur-Aube, légalement convoqué le 28 mars 2025 s'est réuni le 10 avril 2025 à 18h30 à l'espace Jean Pierre DAVOT à Bar-sur-Aube sous la présidence de Monsieur Philippe BORDE.

Date de la convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres : 50
Membres présents : 26
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de votants : 39

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 MARS 2025
- RAPPORT D'ACTIVITE EPIC 2024
- APPROBATION BUDGET EPIC 2025
- CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE LA COTE DES BAR EN CHAMPAGNE POUR 2025
- COMPTES DE GESTION
- COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET GENERAL
- COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ORDURES MENAGERES
- COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES
- AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET GENERAL
- AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ORDURES MENAGERES
- AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES
- TAUX D'IMPOSITION 2025
- TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2025
- MONTANT DE LA TAXE GEMAPI 2025
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2025
- BUDGET ORDURES MENAGERES : BUDGET PRIMITIF 2025
- BUDGET ACTVITES ECONOMIQUES : BUDGET PRIMITIF 2025
- TARIFS 2025
- M57 - FONGIBILITE DES CREDITS ANNEE 2025
- FIXATION DUREES AMORTISSEMENTS SUITE AU PASSAGE A LA M57

MEMBRES PRESENTS : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, BOUR Patrice, CAILLET Laurence, CRESPIN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEREPAS Martine, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, LEGER Walter, LORIN Thierry, MENNETRIER Alain, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PICOD Gérard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

MANDAT DE PROCURATION : BORDE Odile à DANGIN Anita, DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, GERARD Valérie à PICOD Gérard, HUBAIL Claudine à GEOFFROY Mikaël, JOBERT Didier à BARBIEUX Philippe, MAITRE Pierre-Frédéric à WOJTYNA Lucienne, MARY Patrick à CAILLET Laurence, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, NICOLO Denis à LEGER Walter, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PIOT Bernard à RIGOLLOT Marie-Noëlle, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

ABSENTS : CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, HONERCHICK Romain, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, YOT Olivier, LEMOINE Pascal, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle

0) PRESENTATION DE LA SOLUTION DE MOBILITE ATCHOUM

Monsieur LEGER a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2025

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales nouvellement modifié, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Président il est proposé au Conseil de Communauté d':

- **APPROUVER** le procès-verbal de la réunion de Conseil de Communauté en date du 6 mars 2025

2) RAPPORT D'ACTIVITE EPIC 2024

Rapporteur : Madame Laurence CAILLET, Vice-Présidente

« L'année 2024 a été particulièrement tumultueuse, c'est le moins que l'on puisse dire.

Le départ précipité du directeur, qui pourrait presque être qualifié de fuite, a laissé derrière lui une situation financière précaire et une équipe exsangue.

Une nouvelle directrice a pris ses fonctions, mais après deux mois elle a également quitté le navire.

Il est donc indéniable que 2024 s'annonçait comme une année très difficile. Face à ces défis, il a été urgent de retrousser nos manches et de confronter les obstacles, des mauvaises surprises se sont enchaînées semées comme des cailloux sur le chemin de l'Office.

Gersandre Sauvage nommée directrice par intérim, -qui a repris les rênes officiellement comme directrice cet automne- a fait preuve de courage en relevant ce défi. Elle a su traiter et résoudre les difficultés une à une, tandis que l'équipe, unie, s'est retrouvée soudée autour d'elle. Nous avons réduit la valeur sans pour autant réduire nos missions, ni nos activités.

A tout chose malheur est bon ! Aujourd'hui, nos comptes sont dans le vert – nous restons toutefois vigilants. L'atmosphère au sein des deux offices et à Bayel est bien plus apaisée, avec des équipes unies et engagées.

L'office de Tourisme de la Côte des Bar se tourne vers 2025 avec ambition claire : redynamiser notre action et renforcer l'attractivité de notre territoire.

Nous sommes déterminés à faire de 2025 une année de renouveau, portée par des projets innovants et une équipe plus soudée que jamais.

Claude ODILLE, Responsable du SGC des Finances Publiques

Je salue Mme Perrin et je la remercie pour le soutien et l'aide au quotidien que vous et votre équipe nous a apporté tout au long de cette année 2024. »

Madame la Vice-Présidente présente le rapport d'activité 2024 de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar.

Le conseil est composé de :

- 9 administrateurs titulaires et 9 suppléants [élus des 2 Communautés de Communes du Barséquanais et du Barsuraubois]
- 8 administrateurs titulaires + 8 suppléants

Composition de nos structures :

- Un office de tourisme à Bar-sur-Aube
- Une Maison du Tourisme Bar-sur-Aube
- 2 bureaux permanents
- Un équipement touristique

Horaires des bureaux permanents :

Avril à novembre :
Du lundi au samedi
09h00 à 12h30 / 14h00 à 17h30
Fermeture le mardi matin sauf JUILLET & AOÛT

Novembre à avril :
Du lundi au vendredi
09h00 à 12h30 / 14h00 à 17h30
Fermeture le mardi matin

Horaires des bureaux saisonniers :

Bayel :
De février à décembre – du mardi au samedi
09h00-12h30 / 14h00 – 17h30

L'ÉQUIPE 2024 :

Composée de 16 collaborateurs et d'un équivalent à temps plein de 11,74.



RÉORGANISATION À BAYEL :

Recentrage des démonstrations de soufflage : Les démonstrations, auparavant réparties sur la journée, ont été concentrées sur les après-midis (14h30 et 16h). Ce choix permet de garantir une présence constante du maître verrier pour les visiteurs, tout en lui offrant des plages de travail plus longues le matin pour la création. L'atelier reste cependant accessible librement le matin pour observer le travail du verre.

Optimisation de la gestion des groupes : Une procédure de confirmation du nombre de personnes 10 jours avant la visite a été mise en place, avec une facturation basée sur le devis initial en cas de diminution du groupe le jour même. Cette mesure permet d'anticiper les besoins en personnel et d'éviter les pertes financières liées aux annulations de dernière minute.

Adaptation des ateliers de Noël : Ces ateliers, très prisés en fin d'année, ont été réorganisés pour gérer l'affluence. Un système de départs différés a été instauré, avec inscription préalable et fiche de suivi pour chaque participant. Cette organisation permet d'éviter les engorgements dans l'atelier et d'offrir une expérience plus agréable à chacun.

Mobilité de l'équipe : La réorganisation du site de Bayel a également mis en lumière la flexibilité et l'engagement de l'équipe de l'Office de Tourisme, qui s'est mobilisée pour assurer des renforts ponctuels sur le site, en fonction des besoins et des réservations de groupes.

Plusieurs formations ont été suivies par les membres de l'équipe :

Finances et gestion :

- Laurence, Johanna et Gersandre ont participé à une réunion d'information sur la gestion de régie, organisée par le Trésor Public de Bar-sur- Aube. Cette formation leur a permis de renforcer leurs compétences dans ce domaine essentiel à la bonne gestion de l'Office de Tourisme.

Stratégie communication et marketing :

- Océane a bénéficié de plusieurs formations proposées par l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est. Ces formations, axées sur le référence- ment, l'optimisation de la visibilité en ligne et la transformation des visiteurs en clients grâce à l'e-commerce, ont permis de renforcer son expertise dans le domaine du digital, devenu indispensable pour la promotion touristique.

Accueil et langues étrangères :

- Amélie a débuté une formation d'anglais de 20h, afin d'améliorer l'accueil des touristes étrangers et de répondre au mieux à leurs besoins.

Taxes de séjour :

Laurence a notamment suivi des formations sur le logiciel 3Douest, outil clé pour la taxe de séjour. Cette initiative permet d'améliorer l'accompagnement des hébergeurs dans leurs déclarations. L'expertise acquise par Laurence est un atout pour l'efficacité de la collecte et le service aux partenaires locaux.

13 723 VISITEURS
EN 2023 - 5 731 visiteurs

BAYEL 5 351 visiteurs
EN 2023 - 1 580 visiteurs

BAR-SUR-SEINE 5 708 visiteurs
EN 2023 - 2 498 visiteurs

BAR-SUR-AUBE 2 664 visiteurs
EN 2023 - 1 653 visiteurs

L'activité commerciale de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar constitue un pilier essentiel de son fonctionnement et de son développement. Elle englobe un large éventail de missions, allant de la gestion de la taxe de séjour à la commercialisation d'offres touristiques, en passant par la mise en place de partenariats stratégiques et l'animation de la boutique.

TAXE DE SÉJOUR :

Depuis le 1er janvier 2019, les hébergeurs de la Côte des Bar déclarent en ligne la taxe de séjour perçue sur la plateforme 3D Ouest.

TAXE DE SÉJOUR PERÇUE EN 2024

99 827,22€
EN 2023 - 101 315.36 €

28 389,58 € EN 2023 - 28 578.67 €
Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube

71 437,64 € EN 2023 - 72 736.69 €
Communauté de Communes
du Barséquanais en Champagne

Nombre de nuitées : 89 912 nuitées

COMMERCIALISATION D'OFFRES TOURISTIQUES :

INTEGRATION DU CLUB DES RECEPTIFS DE L'AUBE

En 2024, l'Office de Tourisme de la Côte des Bar a renforcé son positionnement en matière de commercialisation touristique en rejoignant le Club des Réceptifs de l'Aube. Cette démarche, menée par Amélie, s'inscrit dans une stratégie globale de développement de l'offre et de promotion de la destination

Le Club des Réceptifs La Champagne, initié par les Agences Départementales du Tourisme de l'Aube et de la Marne, rassemble les acteurs locaux souhaitant mutualiser leurs efforts pour commercialiser des séjours et des expériences en Champagne. L'adhésion à ce club permet à l'Office de Tourisme de bénéficier d'une visibilité accrue auprès des clientèles cibles, grâce à la participation à la réalisation d'une brochure annuelle et à la diffusion des offres sur les canaux de communication du collectif.

DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE GROUPES : UNE PROPRIETE

Sous la responsabilité d'Amélie, le service groupes connaît un essor constant. Afin de répondre à une demande croissante, nous avons renforcé notre collaboration avec nos partenaires locaux : vignerons, restaurateurs, hébergeurs et sites touristiques. Cette synergie nous permet de proposer des offres variées et adaptées à tous les types de groupes, allant de la simple réservation de prestations à la création de packages « clé en main ». Ces packages, conçus sur mesure, facilitent l'organisation de séjours pour les groupes et contribuent à dynamiser l'activité touristique de la Côte des Bar.

UNE COLLABORATION AVEC VAN IT



Afin de répondre à une demande croissante pour des expériences de voyage alternatives et personnalisées, nous avons établi cette année un partenariat avec Van It, une entreprise locale de location de vans basée à Brienne-la-Vieille.

De cette collaboration est née un package spécial week-end dans la Côte des Bar. Conçu par Amélie, ce produit touristique inédit offre aux visiteurs la liberté d'explorer notre territoire à leur propre rythme, tout en profitant du confort et de la flexibilité d'un van aménagé.

Ce partenariat avec Van It s'inscrit dans notre volonté de diversifier notre offre et de proposer des expériences originales et attractives, en phase avec les attentes des voyageurs d'aujourd'hui.

NOUVELLES STRATEGIE DE PARTENARIAT :

Tournant numérique : une nouvelle approche de la promotion

Le traditionnel guide touristique, avec ses encarts publicitaires, ne correspond plus aux attentes de notre public. Nous avons donc opté pour une stratégie de communication digitale renforcée, où notre site internet et nos réseaux sociaux deviennent les vitrines privilégiées de nos partenaires.

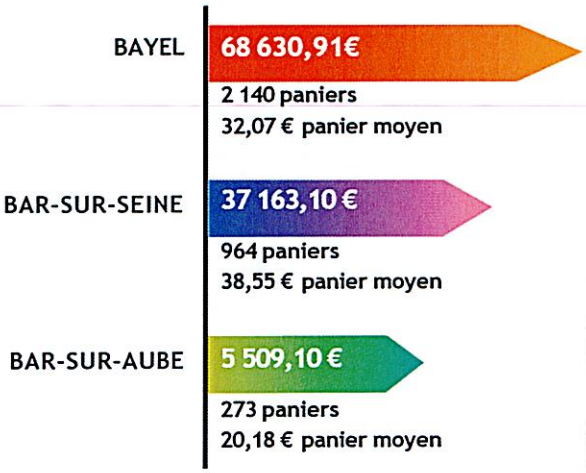
Une brochure repensée pour susciter l'envie

Nous continuons d'éditer une brochure, mais dans un format plus concis et axé sur l'émotion. Cette édition met en avant des suggestions de séjours, des coups de cœur et des thématiques emblématiques de la région (sport, nature, champagne, gastronomie, culture, patrimoine).
Les traditionnels encarts publicitaires sont remplacés par des QR codes, qui renvoient vers les informations détaillées de nos partenaires sur notre site web.

139 PARTENAIRES
97 VIGNERONS
42 HEBERGEMENTS / RESTAURANTS

BOUTIQUE :

CHIFFRE D'AFFAIRES 2024 AU COMPTOIR : 111 303,11€
En 2023 – 107 814,37€





Billetterie
L'année 2024 a marqué une évolution majeure dans notre offre de services : l'extension de notre billetterie à l'ensemble des spectacles de la salle de l'Art en Seine.

Un coffret exclusif pour Noël
Temps fort de cette fin d'année, l'Office de Tourisme a mis en avant son savoir-faire à travers un COFFRET DE NOËL EXCEPTIONNEL
& INÉDIT conçu et réalisé par son Atelier du Verre de Bayel.

48 coffrets réalisés dont 33 vendus.

Topoguides : La Côte en Champagne... à pied
L'année 2024 a été marquée par la publication d'un nouvel outil indispensable pour les amoureux de la randonnée : le topoguide « La Côte des Bar en Champagne à pied ».

Ce guide, réalisé en collaboration avec la Fédération Française de Randonnée, propose 24 itinéraires variés et adaptés à tous les niveaux, permettant de découvrir les paysages, le patrimoine et les richesses naturelles de la Côte des Bar.

Disponible au prix de 12,40€ dans nos Offices de Tourisme, ce guide a pour objectif de promouvoir la randonnée sur notre territoire et de valoriser l'offre touristique de la Côte des Bar en Champagne.

L'Office de Tourisme de la Côte des Bar s'engage dans une démarche d'animation du territoire pour créer une expérience touristique mémorable et authentique.

VISITE GUIDÉES :

234 PARTICIPANTS INDIVIDUELS

À BAR-SUR-AUBE
LE PAYS BARALBIN AU FIL DU TEMPS
19 personnes sur 3 dates

LE CIRCUITDE LA PAUME
22 personnes sur 3 dates

À MUSSY-SUR-SEINE
MUSSY SOUS L'OCCUPATION
38 personnes sur 4 dates

À BAR-SUR-SEINE
LE BOIS COMME SIGNATURE
33 personnes sur 5 dates
EGLISE & VITRAUX
22 personnes sur 3 dates

AUX RICEYS
CADOLES, L'HERITAGE VIGNERON
14 personnes sur 2 dates
RICEYS EN BULLES HISTOIRE ET CHAMPAGNE
34 personnes sur 3 dates

LES ATELIERS DE BAYEL :

771 PERSONNES AUX ATELIERS

PEINTURE SUR VERRE : Œuf de Pâques
Du 10 avril au 11 mai 2024 les mercredis, vendredis & samedis 22 participants & 13 accompagnateurs

PEINTURE SUR VERRE : Fleurs d'été
Du 10 juillet au 14 août 2024 tous les mercredis 35 participants & 22 accompagnateurs

SOUFFLAGE : Boules de Noël
Du 22 octobre au 18 décembre 2024
508 participants & 171 accompagnateurs

LES EXPOSITIONS A BAR-SUR-AUBE :

Présent sur le terrain lors d'événements locaux,

(Raid des Cadoles)

Fête des Plantes - 09 mai



Tour de France - 07 juillet



Flamme Olympique - 13 juillet



RDC - 20 et 21 juillet



Foire aux Bulles- 28 sept



Champagne Day - 25 oct



LES EXPOSITIONS A BAR-SUR-AUBE :

Nous organisons régulièrement des expositions dans nos locaux de Bar-sur-Aube, permettant de mettre en lumière des artistes locaux et des associations. Cette initiative, gérée par Alexane, offre une vitrine à la créativité et au dynamisme de notre territoire.

DEBUT DE CREATION D'UNE NOUVELLE STRATEGIE DE COMMUNICATION :

L'année 2024 a été une année charnière pour l'Office de Tourisme de la Côte des Bar. Suite à d'importants changements internes et dans le cadre de notre nouvelle stratégie de partenariat, nous avons entrepris une refonte de notre stratégie de communication.

Plusieurs actions ont déjà été entreprises en 2024 :

- Une étude approfondie de nos publics cibles
- **Refonte de notre charte graphique :** nous avons créé une nouvelle identité visuelle plus moderne et attractive, qui sera déclinée sur tous nos supports de communication.
- **Développement de la communication digitale :** nous avons renforcé notre présence en ligne en travaillant sur notre site web, nos réseaux sociaux et nos outils de communication digitale

Les salons sont pour nous des moments privilégiés pour valoriser la destination Côte des Bar.

Tourissima Lille (26-28 janvier) : Stand de 12m², en partenariat avec le Champagne Christophe et le Champagne Aline Juvenelle.

Salon des Vacances de Bruxelles (1er-4 février) : Stand de 98m² partagé avec la Marne, regroupant 10 offices de tourisme et proposant des animations, dont une présentation du créateur de mode William Arlotti de Bar-sur-Seine pour la Côte des Bar.

Salon Mahana Lyon (8-10 mars) : Deuxième participation, stand de 12m², en collaboration avec le Champagne Christophe.

Salon Mondial du Tourisme à Paris (14-17 mars) : Deuxième participation, stand de 15m², réunissant les offices de tourisme de la Côte des Bar, des Grands Lacs de Champagne, du Nogentais et de la Vallée de la Seine, le Centre Culturel Renoir et le Champagne Barfontarc. Dégustation des cuvées de la Route du Champagne de la Vallée de la Seine 2024.

Foire de Châlons-en-Champagne (6 et 7 septembre) : Stand Terres et Vignes.

Sites Remarquable du Goût à Lyon (20 et 21 septembre) : Stand pour acompagner Sites Remarquables du Goût des Riceys.

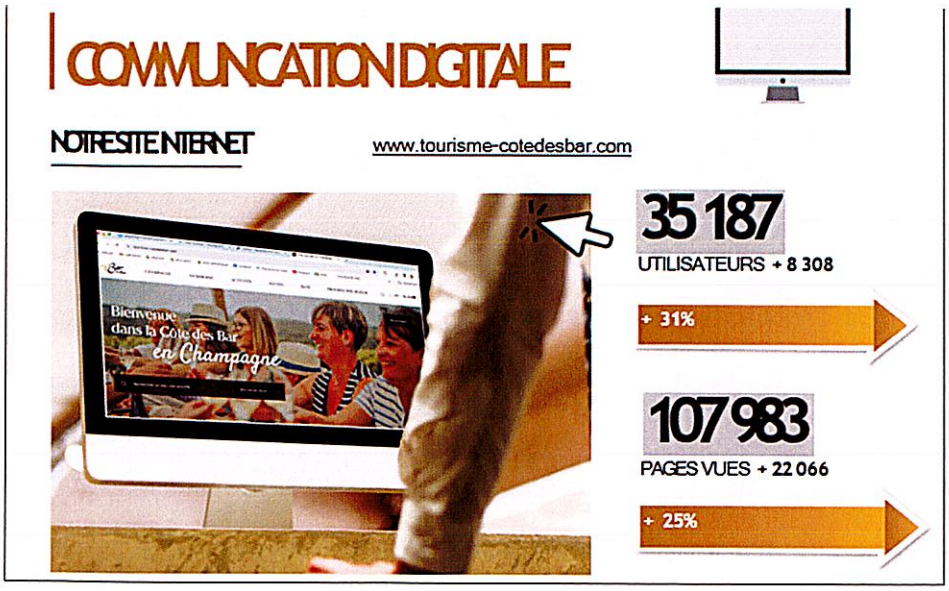
LES EDITIONS :

NOTRE NOUVELLE BROCHURE SEDUCTION : 10 000 exemplaires impression en 2025

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS = 4 000 éditions

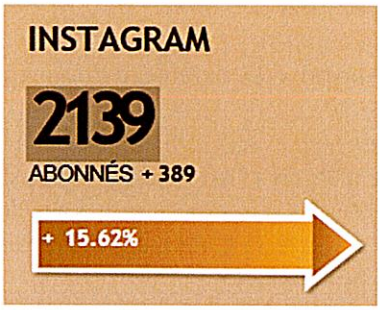
LE PASS DE LA CÔTE DES BAR :





NOS RESEAUX SOCIAUX :





NEWSLETTER :

842 ABONÉS + 209

L'Office de Tourisme de la Côte des Bar ne se limite pas à la promotion de la destination. Il joue également un rôle essentiel d'accompagnement auprès des acteurs locaux, qu'il s'agisse des mairies, des associations, des communes, mais aussi des projets du département et de la région.

PROMOTION ET VALORISATION DU LABEL PETITES CITES DE CARACTERE :

L'Office de Tourisme de la Côte des Bar a, en 2024, continué de soutenir activement le label Petites Cités de Caractère, conscient de l'attractivité qu'il représente pour le territoire. Cette collaboration s'est notamment concrétisée par un accompagnement renforcé dans la création des supports de communication.

En étroite collaboration avec Delphine Garnotel, de l'association Petites Cités de Caractère Grand Est, l'Office a apporté son expertise pour la conception et l'impression de brochures dédiées à ces communes de caractère. Plus précisément, l'équipe a contribué à la collecte et à la sélection de photographies de qualité, ainsi qu'à la relecture et à l'enrichissement des textes, afin de garantir la pertinence et l'attractivité des informations diffusées. L'année 2024 a été particulièrement consacrée à la réalisation de la brochure d'Essoyes, une commune qui mérite d'être découverte.

Au-delà de ces actions ponctuelles, nous assurons une promotion quotidienne et active du label Petites Cités de Caractère grâce à ses canaux de communication habituels : site internet, réseaux sociaux, accueil physique et téléphonique, etc.

VALORISATION DES POINTS DE VUE REMARQUABLES :

Le projet de la Route des Points de Vue Remarquables, initié par l'Office de Tourisme de la Côte des Bar en 2022/2023, a connu une avancée significative en 2024. Après avoir lancé ce projet ambitieux et coordonné les communes volontaires, l'Office de Tourisme se concentre désormais sur l'accompagnement et le conseil pour la création graphique des panneaux d'interprétation de chaque point de vue.

Point d'orgue de cette année : la création et l'installation du tout premier panneau, celui du point de vue pilote du projet, situé à Bergères. Ce panneau inaugural, fruit d'un travail collaboratif entre l'Office de Tourisme et la commune, sert de modèle et de référence pour les autres communes souhaitant rejoindre l'aventure.

Dans cette optique, notre chargée de communication, Chloé, a travaillé à l'élaboration d'une charte graphique. Cet outil essentiel permettra d'harmoniser l'ensemble des panneaux et de garantir une cohérence visuelle sur l'ensemble de la route. Grâce à cette charte, les panneaux seront facilement identifiables et reconnaissables, offrant ainsi une expérience homogène aux visiteurs tout au long de leur parcours.

DECOUVERTE DU TERRITOIRE ET VALORISATION DES SITES TOURISTIQUES :

Afin de renforcer notre connaissance du terrain et d'être toujours plus pertinents dans nos conseils, nous avons mis en place en 2024 une nouvelle organisation. Les mardis matin sont désormais consacrés à la découverte du territoire et à la rencontre des acteurs locaux. L'équipe se rend sur le terrain pour tester les activités proposées, visiter les sites touristiques, échanger avec les prestataires et ainsi mieux appréhender l'offre de la Côte des Bar.

Ces visites et ces expériences sont également une source d'inspiration pour la création de contenu de communication. L'équipe réalise sur place des photos et des vidéos, qui alimentent nos réseaux sociaux, notre site internet et nos différents supports de communication. Ces reportages permettent de partager notre expérience avec nos visiteurs, de leur donner un aperçu de la richesse de notre territoire et de les inciter à venir découvrir la Côte des Bar.

Les chemins blancs du Tour de France 2024. Le chantier de l'Abbaye de Clairvaux, la coopérative Gaston Checq ou encore l'escape game du champagne Marcel Vezien.

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE MUSEALE DE BAR-SUR-AUBE :

La ville de Bar-sur-Aube, riche de son histoire, possède des collections labellisées « musée de France » qui ne sont actuellement pas accessibles au public. Consciente de la valeur patrimoniale de ces collections, composées de statues, de tableaux et d'autres objets d'art, la municipalité a entrepris un projet ambitieux : la création d'un lieu d'exposition dédié.

L'Office de Tourisme de la Côte des Bar suit avec attention l'avancement de ce projet, dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2030. Ce futur musée représente un véritable atout pour la mise en valeur du patrimoine local et constituera un nouveau site de visite majeur pour la Côte des Bar. Il permettra aux habitants et aux touristes de découvrir les trésors cachés de Bar-sur-Aube et de mieux comprendre l'histoire de la région.

NOUVEAUTES DANS LA BOUTIQUE :

- Repensé notre offre de produits souvenirs

PROXIMITE ET ACCOMPAGNEMENT DES HEBERGEURS :

Au sein de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar, Laurence est la personne dédiée à la relation avec les hébergeurs. Pour 2025, plusieurs projets, parfois dans la continuité de ce qui existe déjà, ont pour objectif de renforcer cet accompagnement de proximité.

L'accompagnement personnalisé dans les projets de développement, qu'il s'agisse de création, de rénovation ou d'amélioration des offres, sera renforcé. Laurence conseillera et guidera les hébergeurs dans leurs démarches administratives. Les informant sur les aides financières et les dispositifs existants.

La communication autour de la taxe de séjour sera une priorité. Une information claire et transparente sur l'évolution des tarifs, votés par les Communautés de Communes et le Département, sera assurée, tout comme la sensibilisation à l'importance de cette collecte pour le développement touristique du territoire. L'accompagnement dans la déclaration de cette taxe, notamment via la plateforme 3Douest, sera facilité pour les hébergeurs.

La collaboration avec Gîtes de France et l'ADT sera intensifiée pour accompagner les hébergeurs dans leurs demandes de labellisations et de classements, valorisant ainsi la qualité de leur offre.

Enfin, l'information sur les offres touristiques de la destination sera diffusée de manière plus efficace auprès des hébergeurs, afin qu'ils puissent à leur tour relayer ces informations auprès de leurs clients, contribuant ainsi à la promotion de la Côte des Bar.

ACCENT SUR LE SPORT ET LA NATURE :

- Notre stratégie en matière de tourisme sportif et de nature
- Vise à positionner la Côte des Bar comme une destination phare pour les amateurs d'activités en pleine nature. L'accent sera mis sur la randonnée et le cyclisme, et plus particulièrement le gravel.

EVENEMENTS ET ANIMATIONS :

Accueil hors les murs : Nous envisageons de diversifier ses approches pour aller à la rencontre de son public. Une réflexion est en cours pour explorer de nouvelles opportunités « hors les murs ». L'idée de tirer parti des marchés locaux, par exemple, a émergé comme une piste intéressante. L'objectif serait de créer des points de contact privilégiés avec les visiteurs, en leur offrant une première découverte du territoire, de manière plus spontanée et informelle. Nous souhaitons ainsi capter un public varié et peut-être moins « initié » aux offres touristiques, en leur offrant une première découverte des richesses du territoire. Au-delà de la distribution de documentation, seront l'occasion de proposer des dégustations de produits locaux, et notamment de champagne, en mettant en avant nos partenaires vignerons. Ce projet est géré par Amélie.

Développement de nouvelles visites guidées : Soucieux de valoriser le patrimoine et l'histoire de nos communes, nous proposons de nouvelles visites guidées, avec des thématiques variées. L'accent est mis sur la découverte de lieux moins connus, afin d'inciter les visiteurs à sortir des sentiers battus et d'explorer la diversité de la Côte des Bar. Le choix de Villemoyenne, Polisy ou Landreville, par exemple, répond à cette volonté de mettre en lumière des communes qui recèlent de trésors cachés. Ce projet est géré par Amélie et Alexane. Une attention particulière sera portée à l'église Saint Maclou à Bar sur Aube.

Des visites exclusives seront organisées par des bénévoles qui travaillent en étroite collaboration avec nous pour mettre en valeur ce joyau architectural.

Lectures du Paysage vertical Champenois aux Riceys : En nouveauté, il y aura également des lectures de paysages, réalisées par Arnaud Lamoureux aux Riceys. Arnaud Lamoureux, responsable du comité de l'Aube Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, proposera deux lectures du Paysage vertical Champenois aux Riceys, une en juillet et une en août, dans le cadre d'un projet porté par Cap C pour célébrer les 10 ans de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Participation au « Printemps des Cimetières » : Cet événement original, qui rencontre un succès croissant, sera reconduit en 2025, avec la participation des cimetières de Bar-sur-Seine, Loches-sur-Ource et Essoyes. Au-delà de l'aspect insolite de la démarche, il s'agit d'une manière différente d'appréhender le patrimoine local, en découvrant l'histoire des familles et des personnalités qui ont marqué ces communes. Ce type d'événement permet de toucher un public parfois éloigné des offres touristiques traditionnelles et de proposer une expérience culturelle originale.

« Randonnées Pétillantes » : Cet été, nous aimerions proposer une randonnée pétillanteW, une nouvelle initiative pour promouvoir notre topoguide « La Côte des Bar à pied » et créer un moment de partage et de découverte autour des paysages et des produits locaux. Le parcours, tiré de notre topoguide, sera ponctué de deux ou trois points de dégustation de champagne, offrant ainsi une pause gourmande et conviviale aux

participants.

Ce rapport d'activité n'étant pas porté au vote, le Conseil de Communauté en prend seulement connaissance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et du représentant de l'office de Tourisme, il est proposé au conseil communautaire de :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2024 de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar

3) APPROBATION BUDGET EPIC 2025

Rapporteur : Madame Laurence CAILLET, Vice-Présidente

L'Office de Tourisme intercommunautaire de la Côte des Bar en Champagne a été créé au 1er juillet 2017. Afin que ce dernier puisse fonctionner, il convient désormais d'adopter son budget primitif pour l'exercice 2024.

Vu les articles L133-7, R 133-14 et l'article L133-16 du Code du Tourisme concernant les recettes et les dépenses figurant au budget d'un office de tourisme sous statut EPIC,

Vu les articles 9, 10 et 11 des statuts de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar en Champagne,

Le budget pour l'exercice 2023 de l'EPIC « L'Office de Tourisme intercommunautaire de la Côte des Bar en Champagne », présenté en Comité de Direction le 3 mars 2025, s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2025

CHAP	LIBELLE	DETAIL	Réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024	Budget 2025
11	**Charges à caractère général**		**221 724,46 €**	**306 936,12 €**	**250 034,21 €**	**393 100,00 €**
6061	Energie, gaz, eau	Gaz Bayel, eau, EDF, oxygène	15 940,69 €	23 908,57 €	*50 789,74 €*	*50 000,00 €*
6063	Fournitures d'entretien petit équipement -technique	Verre, Poudre couleur, gants, produits d'entretien, petit matériel (- de 300 €) **Bayel surtout**	6 509,69 €	*20 647,75 €*	*8 075,49 €*	*14 000,00 €*
6064	Fournitures administratives		899,54 €	*1 313,48 €*	*234,49 €*	*1 000,00 €*
6066	Carburants	voitures, camionnettes,	4 001,51 €	*5 346,19 €*	*2 874,23 €*	*4 000,00 €*
6068	Autres matières et fournitures		0,00 €	*0,00 €*	*131,76 €*	*600,00 €*
607	Achats de marchandises	achats Boutiques de l'ot pour la revente	7 022,71 €	*11 765,27 €*	*3 114,63 €*	*20 000,00 €*
6135	Locations mobilières	voiture leasing, location copieurs , location véhicule salons	7 080,67 €	*6 034,41 €*	*8 459,33 €*	*8 500,00 €*
61528	autres			*710,00 €*	*11,66 €*	*500,00 €*
61551	Matériel roulant	réparations voiture, pneus, contrôle TK, (prévi réparation Ford LS)	429,00 €	*1 027,77 €*	*1 752,82 €*	*2 500,00 €*
61558	Entretien et réparation (service extérieur)	Réparations Bayel (réchauffeur, décaloteur), entretien chaudière	85,21 €	*71,75 €*	*1 091,71 €*	*3 000,00 €*
6156	Maintenance	Copieurs Bayel et BSS + JVS + extinct. Bayel +sites internet Koredge + A2SI+TPE+Chorus (TP)+ DEKRA	14 525,56 €	*13 537,89 €*	*10 625,93 €*	*12 000,00 €*
6161	Primes d'assurances MMA / Multirisques/RC	multirisques RC	3 187,58 €	*3 455,00 €*	*573,00 €*	*4 400,00 €*
6168	Autres Assurances	Garantie vente séjour APST, Assurances véhicules + assurance Collaborateurs	2 800,68 €	*2 927,80 €*	*5 738,30 €*	*2 300,00 €*
617	Etudes et recherches	Stratégie touristique	23 190,00 €	*2 810,00 €*	*0,00 €*	*3 000,00 €*
618	Divers Formations et animations	Formation personnel,AFDAS , Est Eclair 450, frais accueil presse	15 456,88 €	*11 159,97 €*	*4 917,10 €*	*15 000,00 €*
6226	Honoraires	FCN, DUERP1, Guide Conf, Points de vue, avocat LS	17 664,83 €	*44 130,00 €*	*19 162,47 €*	*36 000,00 €*
6231	Annonces et insertions	la Voix de la Haute marne Eté Aube (supplément Est Eclair), (réseaux sociaux), prestations liées au	2 926,29 €	*1 988,48 €*	*0,00 €*	*6 000,00 €*
6233	Foires et expositions	Salons SMT Paris, Belgique,Colmar, Jura, salon de l'agri Paris	29 099,94 €	*36 258,97 €*	*28 037,90 €*	*40 000,00 €*
6236	Catalogues, imprimés	plans villes, carnet de voyage , agenda , livret jeu, cartes de visite, cartes touristiques, pass CDB, flyers Bayel, Flyers activité TOPO GUIDE	23 050,40 €	*47 060,85 €*	*21 205,70 €*	*50 000,00 €*
6237	Publications	créa guide touristique, cartographie, photos, bachepub, prises de vue photos, Sortir dans l'Aube,	12 790,03 €	*26 876,11 €*	*145,49 €*	*10 000,00 €*
6238	Divers	goodies salons , paniers cadeaux, cadeaux bénévoles + salariés+ Forfaits touristiques	1 108,63 €	*1 110,38 €*	*1 362,83 €*	*5 000,00 €*
6251	Voyages et déplacements	Remboursements train, peage, parking, frais Présidente + salariés	7 407,18 €	*8 718,01 €*	*4 558,55 €*	*8 000,00 €*
6256	Missions	Restauration, hotel sur salons, congres, reunions, séminaires	9 294,90 €	*9 810,34 €*	*3 823,88 €*	*10 000,00 €*
6257	Réceptions	inaugurations, accueils presse, RDC, vernissages expo	4 087,14 €	*4 028,49 €*	*325,85 €*	*6 000,00 €*
6261	Frais d'affranchissement		723,32 €	*2 241,97 €*	*927,10 €*	*1 500,00 €*
6262	Frais de télécommunications	orange	5 777,81 €	*7 884,00 €*	*6 433,26 €*	*7 000,00 €*
627	Services bancaires		100,82 €	*265,43 €*	*413,69 €*	*1 000,00 €*
6281	Cotisations professionnelles	ADOTGE, Aubassadeurs, Cotisations ADN , FEMS musée (Bayel), ADT Aube 50 , Cap'C (150), ADT Marne	3 330,82 €	*6 350,50 €*	*3 371,57 €*	*4 000,00 €*
6283	Frais nettoyage locaux	Ménage BSS			*462,25 €*	*2 000,00 €*
6288	Divers	Niglo, salle de spectacles BSS + autres spectacle,	2 803,63 €	*4 530,74 €*	*60 556,78 €*	*40 000,00 €*
63514	Taxe véhicule de société	taxe véhicule Ford				*250,00 €*
6353	Impots indirects	I Société		*714,00 €*	*0,00 €*	*25 000,00 €*
6358	Autres droits	taxe séjour bruxelles, pénalités retard charges,	429,00 €	*252,00 €*	*812,44 €*	*500,00 €*
637	Autre impôt et taxes	dechetterie			*44,26 €*	*50,00 €*
12	**Charges de personnel et frais assimilés**		**440 823,45 €**	**522 743,26 €**	**450 101,72 €**	**447 500,00 €**
6218	personne extérieur au service	paie à façon			0,00 €	5 000,00 €
6332	Cotisation FNAL				267,00 €	
6411	Salaires, appointements, commis.de base	Salaires, charges, épargne salariale	411 952,76 €	505 522,80 €	273 420,31 €	425 000,00 €
6451	cotisation URSSAF			0,00 €	117 306,00 €	
6452	cotisation mutuelle entreprise				11 160,29 €	
6453	cotisation caisse retraite				29 447,42 €	
648	autres charges de personnel	tickets resto....	28 041,69 €	16 160,46 €	16 970,70 €	16 000,00 €
6475	Médecine du travail	permanents et saisonniers	829,00 €	1 060,00 €	1 530,00 €	1 500,00 €
65	**Autres charges de gestion courante**		**1 807,76 €**	**512,96 €**	**1 249,39 €**	**1 500,00 €**
6512	Redevances concession , brevets, licenc	certinomis, licences Microsoft	2,76 €	512,96 €	263,00 €	500,00 €
6518	redevance pour concession	Licences ordis, noms de domaine, + cpt 658(arrondi Bac)	1 805,00 €		986,39 €	1 000,00 €
67	**Charges exceptionnelles**	CAP'C en 2024	**94,17 €**	**50,00 €**	**1 000,00 €**	**1 506,19 €**
6718	autres charges exceptionnelles				1 000,00 €	1 006,19 €
673		Titres annulés sur exercices antérieurs				500,00 €
	TOTAL DEPENSES GESTION SERVICES (a)=(011+012+65+67)		**664 449,84 €**	**830 242,34 €**	**702 385,32 €**	**843 606,19 €**
022	**Dépenses imprévues (b)**				**0,00 €**	**30 000,00 €**
023	**Virement à la section d'investissement**				**0,00 €**	**0,00 €**
042	**opérations d'ordre de transfert entre sections**		**19 048,85 €**	**20 343,39 €**	**23 345,33 €**	**53 382,00 €**
6811	Dotations aux amortissements	Amortissements 2025 des immobilisations	19 048,85 €	20 343,39 €	23 345,33 €	20 382,00 €
6815	Dotations aux provisions	dossier Laurent Struna + retraite Manolo				33 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**683 498,69 €**	**850 585,73 €**	**725 730,65 €**	**926 988,19 €**

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES PREVISIONNELLES 2025

CHAP /ART	LIBELLE	DETAIL	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025
706	**Prestations de services**		**27 058,83 €**	***117 582,33 €***	**107 674,87 €**	**95 500,00 €**
	Démonstration soufflage de verre + Entrée musée	démo , atelier boules, Pâques	21 036,44 €	*32 217,40 €*	36 094,67 €	21 000,00 €
	Visites guidées		3 250,85 €	*3 716,00 €*	1 294,00 €	1 000,00 €
	Billetterie Nigloland... + salles spectacles		2 578,20 €	*26 654,00 €*	51 419,30 €	40 000,00 €
	forfaits (groupes)		125,01 €		1 330,50 €	2 000,00 €
	Participations salons (2025)	Paris, Salon agri, srg Jura,		18 816,67 €	17 536,40 €	1 500,00 €
	Partenariats (2025-2026)			55 450,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	Autres billetteries		68,33 €		0,00 €	0,00 €
707	**Vente de marchandises (boutique, locations...)**		**46 276,81 €**	***55 304,12 €***	**56 540,48 €**	**40 000,00 €**
	Boutiques	BAYEL, BSS, BSA	24 405,97 €	55 304,12 €	56 540,48 €	40 000,00 €
	~~Participations salons~~	~~Bruxelles, Lille, Lyon~~	13 233,33 €		0,00 €	0,00 €
	~~Partenariats~~	~~brochures 2023/2024~~	7 826,67 €		0,00 €	0,00 €
	Commission billetterie spectacles		40,00 €		0,00 €	
	Commission vente expo		154,17 €	0,00 €	0,00 €	
	Locations diverses (vélo....)		616,67 €		0,00 €	
708	**Commissions et courtage**				**1 938,10 €**	**2 000,00 €**
7082	Commissions et courtage	commissions billetterie			1 938,10 €	2 000,00 €
74	**Subventions**		**433 200,00 €**	**441 056,00 €**	**567 550,00 €**	**469 110,00 €**
74	Subvention d'exploitation CCBC		260 100,00 €	260 100,00 €	273 105,00 €	273 105,00 €
74	Subvention d'exploitation CCRB		158 100,00 €	158 100,00 €	166 005,00 €	166 005,00 €
74	Subvention exceptionnelle CCBC 33 000+ CCRB 19000				52 000,00 €	0,00 €
74	Subv Conseil Dépt Aube +région	(7560 + 2x4440) + region (13957,20	15 000,00 €	22 856,00 €	76 440,00 €	30 000,00 €
74	Participation de l'Etat	aide apprentissage			0,00 €	0,00 €
75	**Autres produits de gestion courante**		**100 794,31 €**	**109 693,98 €**	**97 922,49 €**	**100 000,00 €**
753	Taxes de séjour CCBC	2éme semestre 2021+ 1er sem 20	60 989,91 €	109 693,98 €	97 922,49 €	100 000,00 €
753	Taxes de séjour CCRB	3ème semestre 2021+ 1er sem 20	39 804,40 €			
77	**Produits exceptionnels**		**395,94 €**	**1,79 €**	**3 576,30 €**	**1 200,00 €**
778	Produits exceptionnels	remboursement amende Struna,	390,00 €		3 576,30 €	
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	trop versé	5,94 €	1,79 €		1 200,00 €
013	**Atténuation de Charges**		**47 196,70 €**	**34 533,95 €**	**15 484,71 €**	**0,00 €**
64198	Indemnités journalières	Apprentis, CIPREV,IJ, URSSAF, tran	47 196,70 €	34 533,95 €	15 484,71 €	0,00 €
042	**OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS**					**4 653,00 €**
777	Reprise subventions	Amortissement subv° région four Bayel				4 653,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**654 922,59 €**	**758 172,17 €**	**850 686,95 €**	**712 463,00 €**
002	**Excédent de fonctionnement cumulé à reporter**		**217 687,34 €**	**106 819,74 €**	**89 568,89 €**	**214 525,19 €**
	TOTAL GENERAL		**872 609,93 €**	**864 991,91 €**	**940 255,84 €**	**926 988,19 €**

VOTE DU BUDGET 2025 SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2025								
CHAP/ART	LIBELLE	Détail	Budgété 2023	prev 23	Réalisé 2023	budgété 2024	réalisé 2024	Budget 2025
001	**Déficit d'exécution de la section**		**7 125,61 €**	**7 125,61 €**				
20	**Immobilisations incorporelles**		**14 000,00 €**	**1 035,00 €**	**1 035,00 €**	**5 500,00 €**	**0,00 €**	**4 000,00 €**
2051	Concession et droits assimilés	URL dédiée ALOA	6 000,00 €	1 035,00 €	1 035,00 €	3 500,00 €		2 000,00 €
2088	Autres immos	(refonte site internet)	8 000,00 €	0,00 €	**0,00 €**	2 000,00 €		2 000,00 €
21	**Immobilisations corporelles**		**27 000,00 €**	**2 057,54 €**	**2 057,54 €**	**23 000,00 €**	**1 349,00 €**	**33 000,00 €**
2155	Outillage industriel	Réchauffeur BAYEL	3 076,06 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €		12 000,00 €
2181	Autres immo corporelles reçues/mi	travaux divers ot	0,00 €	1 372,57 €	1 372,57 €	5 000,00 €		1 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	...	16 000,00 €	385,00 €	385,00 €	10 000,00 €	1 349,00 €	3 000,00 €
2184	Mobilier	Aménagement des OT...	4 000,00 €	299,97 €	299,97 €	6 000,00 €		2 000,00 €
2188	Autres	Stand promotion	3 923,94 €					15 000,00 €
040	**OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS**					**1 000,00 €**		**4 653,00 €**
13912	Reprise subventions							4 653,00 €
	Total des dépenses d'investissement		**48 125,61 €**	**3 092,54 €**	**3 092,54 €**	**29 500,00 €**	**1 349,00 €**	**41 653,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES PREVISIONNELLES 2024								
001	**Excédent d'exécution de la section**					**17 250,85 €**		**53 203,40 €**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**7 125,61 €**	**7 125,61 €**	**7 125,61 €**			**0,00 €**
1068	Autres réserves		7 125,61 €	7 125,61 €	7 125,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13	**Subvention d'équipements**	subv d'investissement four Bayel				**10 000,00 €**		**0,00 €**
1312		Subv région four Bayel					13 957,20 €	
040	**Opérations d'ordre de transfert entre sections**		**21 000,00 €**	**20 343,39 €**	**20 343,39 €**	**15 165,30 €**	**23 345,33 €**	**53 382,00 €**
28051	Concession, licences, brevets....	logiciels 3D Ouest, Aloa	1 163,06 €	1 087,00 €	1 087,00 €	1 087,00 €	3 968,00 €	3 448,00 €
28088	site internet		2 039,00 €	2 279,00 €	2 279,00 €	2 278,00 €	7 596,00 €	7 596,00 €
28155	Outillage industriel	Polisseuse	737,11 €	1 154,64 €	1 154,64 €	1 153,00 €	1 153,00 €	1 153,00 €
28181	Installation générale / Agencement	goutière électrique BSS					274,00 €	274,00 €
28182	Matériel de transport	Renault Clio	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	
28183	Matériel informatique	ordis, terminaux banc.,	12 873,38 €	10 672,20 €	10 672,20 €	5 234,33 €	5 362,33 €	3 719,00 €
28184	Mobilier	barrières sécu, fauteuils	1 018,75 €	1 086,88 €	1 086,88 €	1 082,00 €	1 111,00 €	1 111,00 €
28188	Autres	arche, compresseurs...	2 368,70 €	3 263,67 €	3 263,67 €	3 530,97 €	3 081,00 €	3 081,00 €
15112	Provision pour litiges et contentieu	Dossier Laurent Struna						21 000,00 €
1582	Autres provisions pour risques et ch	départ retraite Manolo						12 000,00 €
021	**Virement de la section de fonctionnement**		**20 000,00 €**	**0,00 €**		**0,00 €**		**0,00 €**
	Total des recettes d'investissement		**48 125,61 €**	**27 469,00 €**	**27 469,00 €**	**42 416,15 €**	**37 302,53 €**	**106 585,40 €**

Comme le prévoit l'article 9 des statuts de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar en Champagne, son budget doit désormais être soumis à l'approbation des conseils communautaires des deux communautés de communes.

Madame la Vice-Présidente propose de reconduire le montant de la subvention versée l'an dernier à l'EPIC pour un montant annuel de 166 005 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, il est proposé au Conseil de Communauté d':

- **APPROUVER** le budget primitif 2025 de l'EPIC « L'Office de Tourisme intercommunautaire de la Côte des Bar en Champagne »

4) CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'EPIC OFFICE DE TOURISME DE LA COTE DES BAR EN CHAMPAGNE POUR 2025

Rapporteur : Madame Laurence CAILLET, Vice-Présidente

L'Office de Tourisme est un acteur à part entière de la vie sociale, touristique, culturelle et son activité prolonge naturellement l'action des intercommunalités.

Conformément à ses statuts et à la Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et aux articles L133-1 à L133-3 du Code du tourisme, la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube, a confié les missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique locale à l'EPIC « Office de Tourisme intercommunautaire de la Côte des Bar en Champagne ».

Compte tenu des enjeux liés au développement de la politique touristique locale, une convention d'objectifs et de moyens doit être conclue entre la collectivité et l'Office de tourisme intercommunautaire. Cette présente convention a pour objet de préciser les missions que les collectivités confient à l'office de tourisme ainsi que les moyens techniques, financiers, humains mis à disposition de ce dernier pour l'accomplissement de ses actions, et les modalités de leur suivi. La dernière convention d'objectifs étant arrivée à échéance, il convient d'en signer une nouvelle pour l'année 2025.

Les principales missions de droit commun confiées à l'office de tourisme sont les suivantes :

- Accueil et information
- Promotion du territoire
- Coordination avec les acteurs du tourisme
- Commercialisation de produits d'excursions et de courts séjours
- Animation (animateur du territoire et apporte son concours à la promotion d'évènementiels, manifestations etc).
- Observation (mesure de la fréquentation touristique et de l'offre touristique, réalisation d'enquêtes auprès des socioprofessionnels conjoncture)
- Gestion de la taxe de séjour (Information et sensibilisation des hébergeurs sur le dispositif mis en place, Information sur l'utilisation de la taxe, veille sur les bonnes pratiques en la matière).

Les principales missions fixées à l'Office de tourisme pour 2025 sont les suivantes

- L'office de tourisme sera chargé en collaboration avec les deux Communautés de Commune de définir la politique touristique sur la côte des Bar au vu des enjeux qui en découlent et des actions à mettre en œuvre. A ce titre une réflexion sur l'évolution de la forme juridique devra être engagée.

- L'office de tourisme initiera la procédure de classement comme stipulé à l'article 4 de la convention d'objectifs

- L'office de tourisme s'engagera dans une démarche de mise en conformité avec la convention collective nationale des organismes du tourisme pour la gestion de ses collaborateurs

Après avoir entendu, l'exposé de Madame la Vice-Présidente, il est proposé au le Conseil de Communauté d' :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-joint annexée.

5) COMPTES DE GESTION

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1ère Vice-Présidente

L'article L.1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la commune ».

Le Conseil de communauté, conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales entend, débat et arrête les comptes de gestion du Receveur.

Il s'agit là d'un préalable obligatoire au vote du compte administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes de l'exercice budgétaire.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Président et des comptes de gestion du Trésorier,

Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024 et tenant compte de celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes sur l'exercice 2024 au niveau des différentes sections budgétaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les comptes de gestion produits par le Comptable public,

Il est proposé au Conseil de Communauté d':

- **ARRETER** les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Trésorier de la Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

6) COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET GENERAL

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1ère Vice-Présidente

Il est proposé au Conseil de Communauté d'**APPROUVER** le compte administratif du budget général dont les résultats sont les suivants :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT hors reports	RESULTAT avec reports
FONCTIONNEMENT	3 536 487.65 €	3 947 395.56 €	410 907.91 €	3 495 167.37 €
INVESTISSEMENT	859 110.78 €	580 760.39 €	- 278 350.39 €	- 35 985.31 €

7) COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1ère Vice-Présidente

Il est proposé au Conseil de Communauté d'**APPROUVER** le compte administratif du budget ordures ménagères dont les résultats sont les suivants :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT hors reports	RESULTAT avec reports
FONCTIONNEMENT	1 819 847.68 €	1 830 436.48 €	10 588.80 €	1 511 023.62 €
INVESTISSEMENT	190 670.65 €	224 108.77 €	33 438.12 €	226 117.86 €

8) COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1ère Vice-Présidente

Il est proposé au Conseil de Communauté d'**APPROUVER** le compte administratif du budget activités économiques dont les résultats sont les suivants :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT hors reports	RESULTAT avec reports
FONCTIONNEMENT	582 067.26 €	611 553.16 €	29 485.90 €	505 121.41 €
INVESTISSEMENT	318 573.35 €	291 629.14 €	- 26 944.21 €	2 584 189.66 €

9) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET GENERAL

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1ère Vice-Présidente

Considérant que les résultats 2024 du budget général font apparaître :
- un déficit d'investissement de 35 985.31 €
- des restes à réaliser de 0.00 €
- un excédent de fonctionnement de 3 495 167.37 €

Le Rapporteur propose d'affecter comme suit ledit excédent :
- Excédent reporté section de fonctionnement 3 459 182.06 € (RF C/002)
- Déficit reporté section d'investissement 35 985.31 € (DI C/001)
- une affectation au 1068 (en investissement) 35 985.31 €

10) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1ère Vice-Présidente

Considérant que les résultats 2024 font apparaître :
- un excédent d'investissement de 226 117.86 €
- des restes à réaliser de 0.00 €
- un excédent de fonctionnement de 1 511 023.62 €

Le Rapporteur propose d'affecter comme suit ledit excédent :
- Excédent reporté section de fonctionnement 1 511 023.62 € (RF C/002)
- Excédent reporté section d'investissement 226 117.86 € (RI C/001)

11) AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1ère Vice-Présidente

Considérant que les résultats 2024 font apparaître :
- un excédent d'investissement de 2 584 189.66 €
- des restes à réaliser de 0.00 €
- un excédent de fonctionnement de 505 121.41 €

Le Rapporteur propose d'affecter comme suit ledit excédent :
- Excédent reporté section de fonctionnement 505 121.41 € (RF C/002)
- Excédent reporté section d'investissement 2 584 189.66 € (RI C/001)

12) TAUX D'IMPOSITION 2025

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1ère Vice-Présidente

Il est rappelé au Conseil de Communauté que conformément aux orientations budgétaires présentées le 18 février 2025, aucune hausse de la fiscalité directe locale n'est envisagée.

Il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité ménage (taxes foncières) et les taux de cotisation foncière des entreprises et de Fiscalité Professionnelle de Zone à leur niveau 2024.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Ainsi, les taux de fiscalité directe s'établissent comme suit :

	TAUX
Taxe d'habitation	**5.78 %**
Foncier bâti	**5,11 %**
Foncier non bâti	**6,04 %**
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	**3,44 %**
Fiscalité Professionnelle de Zone	**20,32 %**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

Il est proposé de :

- **DÉCIDER** de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2025 comme suit :

	TAUX
Taxe d'habitation	**5.78 %**
Foncier bâti	**5,11 %**
Foncier non bâti	**6,04 %**
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	**3,44 %**
Fiscalité Professionnelle de Zone	**20,32 %**

- **CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

13) TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2025

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1ère Vice-Présidente

Il est rappelé que depuis début 2017, le nouveau schéma de collecte est mis en place pour toutes les communes hormis le centre-ville de Bar sur Aube pour lequel la nouvelle organisation est entrée en vigueur au 1er mars 2017.

Dans la continuité de ce qui avait été voté en 2024, il est proposé de conserver le nombre de secteurs à 3.

	FREQUENCE
ZONE 1 : BAR SUR AUBE logements sociaux	hebdomadaire
ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, PROVERVILLE	Hebdomadaire
ZONE 3 : AUTRES COMMUNES	Toutes les deux semaines

Il est proposé au conseil de **VOTER** les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit (pas d'évolution par rapport à 2024) :

ZONAGES	**TAUX 2023**
ZONE 1 : BAR SUR AUBE logements sociaux	15,00 %
ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, PROVERVILLE	12,60 %
ZONE 3 : AUTRES COMMUNES	10,70 %

14) MONTANT DE LA TAXE GEMAPI 2025

Rapporteur : Fabrice ANTOINE, Vice-Président

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment ses articles 56 à 59 ;
Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76 ;
Vu le CGCT et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;
Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;

Monsieur le Président rappelle que la compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations figure depuis le 1er janvier 2018 au titre des compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ». Le transfert de cette compétence dite GEMAPI, s'accompagne de la faculté de lever une taxe dédiée. Cette taxe GEMAPI devant contribuer ainsi au financement des dépenses liées à l'exercice de cette compétence. Par délibération du 1er mars 2018, le conseil plénier a décidé d'instituer cette taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2019.

Monsieur le Président ajoute que, conformément à l'article 1639 A du CGI, le produit de cette taxe doit être arrêté par délibération avant le 15 avril de l'année en cours. Son montant doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Il rappelle que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population INSEE qui, sur le territoire de la CCRB, s'établit pour à 12 267 habitants (population légale au 1er janvier 2021).

A titre de précision complémentaire, Monsieur le Président précise que le produit de la taxe sera utilisé pour la mise en œuvre d'actions sur l'année 2025 sur le Bassin Aube Baroise comme suit :

	DEPENSES	**RECETTES**	**RESTE A CHARGE**
Opérations en prestations de services extérieurs			
Système hydraulique de la Motté	40 000.00 €	32 000.00 €	8 000.00 €
ZEC Bresse	49 000.00 €	39 200.00 €	9 800.00 €
Entretien hors programme	10 000.00 €	4 000.00 €	6 000.00 €
PPR Landion	102 800.00 €	82 240.00 €	20 560.00 €
PPR Arlette	30 000.00 €	24 000.00 €	6 000.00 €
RCE CLAIRVAUX	45 000.00 €	45 000.00 €	- €
s/total	**276 800.00 €**	**226 440.00 €**	**50 360.00 €**
Opérations réalisées en interne par le SDDEA			
Frais de personnel environnés	145 950.00 €	63 350.00 €	82 600.00 €
Frais de structure	23 850.00 €	- €	23 850.00 €
Divers	10 110.00 €	- €	10 110.00 €
Dotations aux amortissements	10.00 €	- €	10.00 €
Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
s/total	**179 920.00 €**	**63 350.00 €**	**116 570.00 €**
Estimation de reprise de résultat		**16 840.00 €**	**- 16 840.00 €**
TOTAL POUR LE BASSIN	**456 720.00 €**	**306 630.00 €**	**150 090.00 €**

Le bassin Aube Barroise intégrant certaines communes des Communautés de Communes de Vendeuvre Soulaines et du Barséquanais en Champagne il y a lieu de répartir le montant total des dépenses du bassin au prorata du nombre d'habitants pour chacune des structures intercommunales comme suit :

	Nombre d'habitants *Population*	**Produit attendu**
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR-SUR-AUBE	9973	**135 915 €**
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENDEUVRE SOULAINES	1053	**14 348 €**
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BARSEQUANAIS EN CHAMPAGNE	29	**392 €**
TOTAL	**11 055**	**150 654 €**

Une partie de la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube est également rattachée aux :

- Bassin Seine Amont, pour une population retenue de 8 habitants
- Bassin Seine et Affluents Troyens, pour une population retenue de 29 habitants

A la faveur des proratas des surfaces des communes y versant, les cotisations 2025 pour ces deux bassins sont respectivement de 103 € pour le Bassin Seine Amont et 425 € pour le Bassin Seine et Affluents Troyens.

Considérant les travaux programmés au titre de l'année 2025 et leur répartition selon la clé de répartition susvisée, Monsieur le Vice- Président propose d'arrêter le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 136 443 € pour l'année 2025, soit un coût moyen de 13.63 € par habitant (pour rappel ce montant était de 11.59 € pour 2024).

Il est proposé au Conseil communautaire d':

- **ARRETER** le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2025 à la somme de 136 443 € soit un coût moyen de 13.63 € par habitant.

- **AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

15) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président expose aux membres du conseil de communauté les différentes demandes de subvention pour l'année 2025, présentées par les associations et examinées par la commission des finances du 25 mars 2025

Il est proposé d'**ATTRIBUER** et de **VERSER** une subvention aux associations suivantes :

- Office de Tourisme **166 005 €**
- Amicale du personnel de la CCRB (hors remboursement titres restaurants) **12 000 €**
- Association renaissance de l'abbaye de Clairvaux **8 000 €** (dont 6000 € de subvention ordinaire et 2000 € de subvention exceptionnelle sur production de justificatifs de dépenses sur l'événement les Matinales de Clairvaux)
- Mission locale de la cote des Bar (10 889 x 1 €) **10 889 €**

- Association Grange Saint Bernard de Clairvaux **500 €**
  (subvention versée sur présentation des justificatifs de factures sur le projet de parcours libre visite extérieure)
- Stade Nautique Municipal Baralbin (SNMB) **240 €**
  par licencié de moins de 16 ans (ce montant est attribué pour les trois périodes de cours sur une année complète et sera proratisé en fonction du temps de cours effectif)

Sous réserve de la réalisation de la manifestation :

- Jazzabar (Festival JAZZABAR) **3 000 €**
- Du Côté de Bar-sur-Aube Caves et Vignobles de Champagne (champagne party) **1 000 €**
- Etoile Cycliste Baralbine **300 €**
- Les bahuts Champenois de Bergères (Fêtes des Plantes) **2 555 €**
  (Dont 2000 € de subvention ordinaire et 555 € de subvention pour les transports navettes versée sur présentation de facture)
- Club VTT Rand'Orient **250 €**
- Chablais Leman Sport Organisation (organisation de la cyclosportive les 14-15 juin 2025) **15 000 €**

Sous présentation de factures

- Cinéma (entrées cinéma à destination des scolaires du territoire hors Bar-sur-Aube) **6 000 €**

Après avoir entendu, l'exposer de Monsieur le Président, il est proposé au Conseil de Communauté de :

- **VERSER** les subventions aux associations telles que précitées.

16) BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1ère Vice-Présidente

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **7 403 501.07 €** en intégrant :

- Des dotations aux amortissements à hauteur de 510 000 €
- Un virement à la section d'investissement de 2 200 000 €.
- Un virement au budget activité économiques pour 1 100 000 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **11 937 375.31 €** dont :

- 237 709.01 € d'opération d'ordre
- 182 188.88 € de remboursement du capital de la dette ;
- 40 000 € pour des frais d'études
- 20 000 € pour le versement de subventions d'équipement (participation à différents projets des communes)
- 45 000 € pour la finalisation de la réalisation de 12 circuits de randonnée pédestre et d'un topoguide Côte des Bar
- 10 240 000 € pour la reconstruction des gymnases de la cité scolaire
- 92 500 € pour la participation à la SPL Immobilière
- 263 000 € pour l'acquisition de l'îlot Rue Nationale
- 2 000 € pour les immobilisations reçues en affectation
- 2 000 € pour les autres immobilisations financières

La commission des finances lors de la réunion du 25 mars 2025 a émis un avis favorable.

Il est proposé d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2025 du budget général.

17) BUDGET ORDURES MENAGERES : BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1ère Vice-Présidente

Ce budget s'équilibre en 2025 en fonctionnement à hauteur de 3 233 082.67 € et en investissement à hauteur de 1 846 212.86 €.

Les dépenses d'équipement intègrent notamment l'acquisition d'un kerax et de bio-seaux et composteurs collectifs pour la collecte des biodéchets.

La commission des finances lors de la réunion du 25 mars 2025 a émis un avis favorable.

Il est proposé d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2025 du budget ordures ménagères.

18) BUDGET ACTVITES ECONOMIQUES : BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1ère Vice-Présidente

Le budget 2025 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 2 251 121.41 € incluant un virement de 1 100 000 € du budget général et en investissement à hauteur de 6 175 737.71 €.

Les dépenses d'équipement intègrent notamment la provision pour les travaux LISI et des crédits à hauteur de 2 800 000 € pour le projet muséographique, culturel, touristique et économique de Bayel.

La commission des finances lors de la réunion du 25 mars 2025 a émis un avis favorable.

Il est proposé d'**APPROUVER** le Budget Primitif 2025 du budget activités économiques.

19) TARIFS 2025

Rapporteur : Marie-Noëlle RIGOLLOT, 1ère Vice-Présidente

Il est proposé de fixer les tarifs intercommunaux à compter du 1er mai 2025 comme suit :

TARIFS 2025

Applicables au 01/05/2025

SECRETARIAT DE MAIRIE		**2024**	**2025**
Communes CCRB	Tarif horaire	**28,08 €**	**29 €**
Communes hors CCRB - les frais kilométriques et frais de repas en sus	Tarif horaire	**29,12 €**	**30 €**
BALAYEUSE		**2024**	**2025**
Redevance forfaitaire annuelle de participation par service		**96,20 €**	**98 €**
Communes et entreprises Coût kilométrique		**36,40 €**	**37 €**
Coût kilométrique au-delà de 2 passages gratuits /an pour les communes de la CCRB		**36,40 €**	**37 €**
SERVICES AUX COMMUNES		**2024**	**2025**
ESPACES VERTS			
Location tracteur tondeuse			
Location tracteur tondeuse - *Coût horaire + matériel*		**41,17 €**	**42 €**
Location débroussailleuse, tronçonneuse, tondeuse à gazon			
Location débroussailleuse, tronçonneuse, tondeuse à gazon - *Coût horaire + matériel*		**36,72 €**	**38 €**
Désherbeuse à eau chaude – Coût horaire y compris le déplacement – Communes de la CCRB		**62,32 €**	**64 €**
Désherbeuse à eau chaude – Coût horaire sans déplacement – Communes extérieures		**67,89 €**	**69 €**
Forfait déplacement communes extérieures		**28,38 €**	**29 €**
SERVICE D'ENTRETIEN			
Communes de la CCRB - *Coût horaire y compris le déplacement*		**32,05 €**	**33 €**
Communes extérieures – *Coût horaire y compris le déplacement*		**35,61 €**	**37 €**
Produits phytosanitaires		**prix d'achat**	**prix d'achat**
Lames signalétique			
- Ville (1000x150)		**suivant devis**	**suivant devis**
- Campagne (1000x120)			
Enrobés à froid (la tonne)		**prix d'achat**	**prix d'achat**
SERVIPOLE		**2024**	**2025**
		HT	**HT**
Photocopies			

- Communes CCRB A4 noir et blanc		**0,21 €**	**0,21 €**
A4 couleur		**0,27 €**	**0,27 €**
A3 noir et blanc		**0,38 €**	**0,39 €**
A3 couleur		**0,50 €**	**0,51 €**
- Extérieurs CCRB			
A4 noir et blanc		**0,32 €**	**0,32 €**
A4 couleur		**0,36 €**	**0,37 €**
A3 noir et blanc		**0,67 €**	**0,68 €**
A3 couleur		**0,74 €**	**0,75 €**
- Locataires Servipôle			
Photocopieur noir et blanc		**0,15 €**	**0,15 €**
Location de salles			
Salle A1			
- ½ journée		**40,00 €**	**41 €**
- Journée		**68,00 €**	**69 €**
- Semaine		**227,00 €**	**230 €**
Salle A2			
- ½ journée		**46,00 €**	**47 €**
- Journée		**79,00 €**	**80 €**
- Semaine		**306,00 €**	**310 €**
Salle A1+A2			
- ½ journée		**91,50 €**	**93 €**
- Journée		**160,00 €**	**162 €**
- Semaine		**635,00 €**	**645 €**
Salle B			
- ½ journée		**62,50 €**	**64 €**
- Journée		**125,00 €**	**127 €**
MIPT		**2024**	**2025**
Location salle du conseil y compris les équipements			
- Demi-journée		**34,50 €**	**35 €**
- Journée		**46,00 €**	**47 €**
ORDURES MENAGERES		**2024**	**2025**
DIB benne (la tonne)		**147,04 €**	**181 €**
Traitement des déchets verts à Bossancourt (la tonne)		**30,00 €**	**31 €**
Transport des déchets verts à Bossancourt			
Location conteneurs (Communes extérieures) à l'année			
ORDURES MENAGERES	240 L	**21,35 €**	**22 €**
	340L	**26,55 €**	**27 €**
DIB benne	660L	**53,05 €**	**54 €**
Traitement des déchets verts à Bossancourt	750L	**62,95 €**	**86 €**
Transport des déchets verts à Bossancourt	1000L	**79,60 €**	**81 €**
	1100L	**84,80 €**	**86 €**
Location conteneur à vendanges (durée des vendanges)	Forfait	**68,15 €**	**70 €**

Vente composteur petit modèle	300 L	**15,00 €**	**15 €**
Vente composteur grand modèle	570 L	**25,00 €**	**25 €**
CARTONS	La tonne	**59,65 €**	**61 €**
LOCATION CONTENEURS GRANDS VOLUMES		**2024**	**2025**
LOCATION JOURNEE			
Mise en place, location 1er jour et enlèvement		**176,80 €**	**180 €**
Location journalière	jours suivants	**11,95 €**	**13 €**
Enlèvement intermédiaire		**81,80 €**	**83,00 €**
KM supplémentaire (>15km aller)	Le km	**2,95 €**	**3,00 €**
LOCATION MENSUELLE			
Mise en place, location 1er mois et enlèvement		**244,00 €**	**248 €**
Location mensuelle (à partir du 2ème mois)		**85,00 €**	**87 €**
Enlèvement intermédiaire		**82,00 €**	**83,00 €**
KM supplémentaire (>15km aller)	Le km	**2,95 €**	**3,00 €**
LOCATION CONTENEURS MOVEA			
Mise à disposition: mise en place ou enlèvement		**65,30 €**	**67 €**
Location mensuelle		**15,40 €**	**16 €**
Enlèvement intermédiaire		**35,40 €**	**36 €**
LOCATION CONTENEURS CITYBULLE			
Mise à disposition: mise en place ou enlèvement		**65,50 €**	**67 €**
Location mensuelle		**29,60 €**	**30 €**
Enlèvement intermédiaire		**35,40 €**	**36 €**
TRANSPORT			
Location camion benne (à la journée)	A la tonne	**62,40 €**	**64 €**
Coût d'un transport de marchandises sur le trajet initial d'un camion		**227,00 €**	**231 €**
TRAITEMENT DIB	A la journée	**147,04 €**	**181 €**
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE		**2024**	**2025**
Caution		**100,00 €**	**100 €**
Droit de place, emplacement	**A la journée**	**2,05 €**	**2,08 €**
Eau	au m3	**3,60 €**	**3,69 €**
Électricité	Au kWh	**0,30 €**	**0,44 €**
LOCATION DE MATERIEL POUR MANIFESTATIONS		**2024**	**2025**
Location de WC avec fourniture du produit	Durée de la manifestation	**46,00 €**	**47 €**
Location de barrières	**A la journée**	**1,40 €**	**1,50 €**
Location de poubelles	Durée de la manifestation	**17,20 €**	**18 €**

Location de conteneurs MOVEA	Durée de la manifestation	**17,20 €**	**18 €**
Livraison du matériel (dépôt et retrait)		**68,10 €**	**70 €**

La commission finances s'est prononcée favorablement sur ces nouveaux tarifs lors de sa réunion du 25 mars 2025.

Il est proposé au Conseil de Communauté d':

- **APPROUVER** l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1er mai 2025.

20) M57- FONGIBILITE DES CREDITS ANNEE 2025

Rapporteur : Madame Marie Noëlle RIGOLLOT, Vice-Présidente

L'instruction budgétaire et comptable M57 a supprimé l'inscription de crédits budgétaires aux chapitres de dépenses imprévues 020 et 022. En parallèle, elle permet de disposer de souplesse budgétaire en permettant au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel du chapitre 012 et des chapitres d'ordre, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (art L5217-10-6 du CGCT).
Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
Cette disposition permettrait notamment d'amender la répartition des crédits budgétaires entre chapitres budgétaires (chapitres classiques et chapitres opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins sans modifier le montant global des dépenses.
Cette disposition permettait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité, un tableau retraçant ces mouvements étant alors présenté au Conseil communautaire le plus proche.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, il est proposé au Conseil de Communauté d' :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

21) FIXATION DUREES AMORTISSEMENTS SUITE AU PASSAGE A LA M57

Rapporteur : Madame Marie Noëlle RIGOLLOT, Vice-Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération portant harmonisation des durées d'amortissements applicables aux biens de la Communauté de Communes en M14,

Vu la délibération n°3 du 8 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023,

Considérant que dans le cadre de la M57, il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations ;

Considérant l'application de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations

Le cadre budgétaire et comptable M57 impose aux communes ou groupements de communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants la mise jour du mode de gestion des amortissements des immobilisations conformément à l'article R.2321-1 du CGCT.

Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans
- Des frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée de 5 ans pour les financements de biens matériels et mobiliers et sur une durée de 30 ans pour le financement des biens immobiliers.

Pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, il est proposé au Conseil de Communauté d' :

- **ADOPTER** le principe de l'amortissement au prorata temporis,

- **FIXER** à 1 000 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera pratiqué sur l'année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable, dès qu'ils seront intégralement amortis, soit au 31 décembre de l'année suivant l'acquisition, les durées d'amortissement par nature des biens selon le tableau ci-dessus

- **PRECISER** que les biens dont les amortissements ont débuté avant cette date conserveront les cadences d'amortissement précédemment votées jusqu'à extinction de leur tableau d'amortissement.

- **FIXER** comme suit les durées d'amortissements :

Articles budgétaires M57	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement (en année)
Biens de faible valeur inférieurs à 1000 € TTC (seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ne s'amortissent pas de manière dérogatoire au prorata temporis)		1
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)*	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)*	5
	Subventions d'équipement versées	
204X avec terminaison en 1	Biens mobiliers, matériel et études	5
204X avec terminaison en 2	Bâtiments et installations	15
2046	Attributions de compensation d'investissement	20
	Concession et droit similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	
2051	Concessions et droits similaires	3
2053	Droit de superficie	3
	Autres immobilisations incorporelles	
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	3
2088	Autres immobilisations incorporelles	5
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	
	Agencements et aménagements de terrains	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15
2128	Autres agencements et aménagements	15
21318	Constructions – Autres bâtiments publics	30
21321	Bâtiments prives – Immeubles de rapport	30
21351	Installations générales, agencements et aménagements divers	20
2138	Autres constructions	30
2142	Construction sur sol d'autrui – Immeuble de rapport	30
	Installations, matériel et outillage techniques	
2152	Installations de voirie	20
21534	Réseaux d'électrification	10
215731	Matériel et outillage de voirie : Matériel roulant	10
215738	Autres matériel et outillage de voirie	8
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10
	Autres immobilisations corporelles	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
21828	Autres matériels de transport : Deux roues	5
21828	Autres matériels de transport : Voiture	10
21828	Autres matériels de transport : Camions et véhicules industriels	10
	Matériel informatique	
2183	Logiciels	3
21838	Autres matériel informatique	5
	Matériel de bureau et mobilier	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	10
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers : Tables, bureaux, mobilier d'assise, mobilier de rangements...	10

21848	Autres matériels de bureau et mobiliers : coffres forts, armoires fortes, podium, estrades...	20
2185	Matériel de téléphonie : téléphones portables	5
2185	Matériel de téléphonie : téléphones fixes, serveurs téléphoniques	10
2188	Autres immobilisations corporelles	6
	Cas Particuliers	
*Pour les comptes 2031 et 2033, si les études sont suivies de réalisation : intégration du montant sur le compte final 21.. (en fonction du cas) Les subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (articles 131x et 133x) seront amorties sur la même durée du bien auquel la subvention est liée.		

Le secrétaire de séance ,

Walter LEGER

Le Président,

Philippe BORDE

Communauté de Communes Région BAR SI AUBE